

RESIDENCE DU RODY
COLLECTIF DE 13 LOGEMENTS

**10, Rue du Rody
29480 – LE RELECQ KERHUON**

**MAITRE D'OUVRAGE
SCCV LA RESIDENCE DU RODY
75 rue du Président Sadate
29000 QUIMPER**

LOT 13 - ENDUIT

**Juin 2017
Indice B post RICT**

MAITRE D'ŒUVRE

SARL TEO
42, rue Alfred de Musset
29200 - BREST
Tel : 02 98 44 27 37
Fax : 02 98 44 64 33
rlm.teo@wanadoo.fr

13. LOT N°13 – ENDUIT

13.1. ENDUITS EXTERIEURS

13.1.1. - SURFACES COURANTES

13.1.2. - TRAITEMENT DES SURFACES BÉTON

13. LOT N°13 – ENDUIT

SELON PRESCRIPTIONS PARTICULIERES CI-DESSOUS ET PRESCRIPTIONS GENERALES GROS OEUVRE ANNEXEES

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Trait de niveau des terres

Les niveaux finis des terres en périphérie des bâtiments devront être tracés en extérieur avant l'intervention du VRD.

Protection

L'entreprise devra ses propres protections pour la sécurité de :

Ses ouvriers, conformément aux règles de sécurité exigées

Des bâtiments voisins, à cet égard, elle prendra toutes dispositions pour faire constater par huissier l'état existant des bâtiments et ouvrages voisins directement concernés, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur

Elle devra mettre en oeuvre tout dispositif d'étalement qui se justifierait nécessaire

Sécurité :

Une attention particulière est demandée aux entreprises et intervenants en ce qui concerne la circulation des véhicules et matériels pour éviter tous incidents ou accidents.

Échafaudage :

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre des protections collectives suivant sécurité sur les chantiers, échafaudages, nacelles, gardes corps...

Remise en état

Les ouvrages existant sur la parcelle, l'espace public ou sur les parcelles voisines qui seraient détériorés par les travaux :

Bâtiments tous corps d'état, routes, canalisations, câblerie, clôtures, terrains, plantations seront remis en état en temps utile afin de les livrer aux différents services intéressés, dans leur état d'origine

L'entreprise aura avantage à faire constater par huissier l'état de ces ouvrages avant prise de possession du terrain.

Nettoyage

Durant la durée de ses travaux, l'entreprise procédera systématiquement au nettoyage du chantier et à l'enlèvement des gravois résultant de ses propres travaux.

Limite de prestation

L'entreprise doit le parfait raccordement de ses ouvrages aux ouvrages existants ainsi qu'à ceux déjà réalisés par les autres corps d'états. D'autre part la réception des ouvrages précédents se fera sur la qualité du support ainsi que sur la propreté des lieux.

13.1. ENDUITS EXTERIEURS

13.1.1. - SURFACES COURANTES

Description :

L'entreprise réceptionnera en temps et en heure le support maçonnerie, et indiquera précisément les localisations des éventuelles reprises nécessaires par le GO.

Enduit sur parpaing – Support RT3 :

Finition **talochée pour le blanc** suivant localisation et avis de l'architecte, ou **grattée fin pour les couleurs**, et suivant les teintes retenues.

Classe CS III certifié CSTBat 49M25

Travaux préparatoires :

Afin de limiter le risque de fissurations, au droit et entre des discontinuités des matériaux supports, parpaings, béton, chaînage, poteaux raidisseurs, planchers etc., il y a lieu de ponter les zones concernées avec une grille de verre à maille de 10 x 10 mm avec un débordement de 15 cm au droit de la jonction des différents matériaux. Compris entoilage croisé et enduit sur les coffres linteaux de volet roulant de MEXT.

Mettre en place la grille de verre par marouflage dans la sous couche de l'enduit monocouche OC3 type TRADICLAIR PR de chez PRB ou équivalent Weber Pral F de chez WEBER et BROUTIN ou équivalent, au préalable avec de la colle de classe C2.

Suivant le DTU 26-1 l'application de l'enduit sera réalisé en 2 passes en respectant la méthodologie suivante :

- Application d'une première passe d'enduit de 7 à 10 mm d'épaisseur, la dresser et la serrer, mais ne pas la lissée pour permettre un bon accrochage de la seconde.
- La seconde passe est appliquée dans les quelques heures et au plus tard dans les 72h.
- Application de la seconde passe d'enduit de 5 à 10 mm d'épaisseur.

L'épaisseur de l'enduit sera de 10 mm minimum finie en tout point saillant.

L'épaisseur moyenne finale sera de 12 à 15 mm sur une maçonnerie soignée et de 15 à 20 mm sur une maçonnerie courante. Les jonctions entre supports de nature différentes seront traitées dans les conditions fixées par le DTU 20.1 (Joint marqué ou enduit armé).

Sujétions de réalisation de marquage en creux dans l'enduit et toutes modénatures.

Teintes au choix de l'architecte, 5 teintes pourront être retenues. **Un échantillonnage sera réalisé avant mise en œuvre pour validation des teintes.**

Les changements d'enduit (teintes ou produit différent) sur une même façade et les joints en creux sont à réaliser de manière à avoir une sous-couche continue (2 passes).

- Compris toutes sujétions de marquage tiré au fer suivant localisation, de bossage, de réalisation des fausses fenêtres dans une teinte différente le cas échéant.
- Compris toutes sujétions de montage et démontage d'échafaudage.
- Compris tous décrochés de couverture.
- Compris détail architectural par démarcation dans la couleur de l'enduit et dans la finition de l'enduit (taloché, gratté...).
- compris les retours d'enduit de couleur sur 30cm en façade suivant plan.

Finition lissée avec légère pente sur les murs libres en tête.

Finition parfaite autour des menuiseries, et pour les jonctions avec les élévations béton (étanchéité à l'air).

Localisation:

Ensemble des façades de bâtiment et locaux annexes, en surfaces courantes.

Compris dégrossis derrière les bardages pour étanchéité à l'air (bardage zinc et résine).

Enduit gris lissé dans local poubelle et vélo sur murs aggro.

13.1.2. - TRAITEMENT DES SURFACES BÉTON

Description :

Sur support maçonnerie

Travaux d'apprêt : brossage, dépoussiérage rebouchage et ponçage
Application d'une peinture de décoration de type TTX Pliolite D2 de ONIP ou équivalent.
Préparations selon normes.
Couche d'impression régulatrice des fonds
Couche intermédiaire pour finition mince
Couche de finition mince lissée
Echafaudages sur pieds pour accès aux supports à la charge du présent lot.
Teintes et implantations au choix du maître d'œuvre.
Protection des ouvrages existants, menuiserie, vitrages...
Compris toutes sujétions de mise en œuvre des protections collectives suivant sécurité sur les chantiers, échafaudages, nacelles, gardes corps...

Localisation :

Ensemble des sous-faces et tranches des balcons,
Sur les poteaux béton extérieur et corniches du collectif.
Sur les murets béton extérieurs.

PRESCRIPTIONS GENERALES

Suivant prescriptions générales du lot Gros-œuvre.